



Assemblée générale

AG/PAL/1175

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

327^e séance - matin

LE STATU QUO EST INTENABLE POUR LES PALESTINIENS ET LES ISRAÉLIENS, TÉMOIGNE UNE JOURNALISTE DU QUOTIDIEN « HAARETZ »

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien adopte sans vote quatre projets de résolution

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a entendu ce matin le témoignage de la journaliste Amira Hass, du quotidien israélien « Haaretz », qui a dénoncé le statu quo mis en place par Israël dans les territoires palestiniens depuis 20 ans. En outre, le Comité a adopté quatre projets de résolution, dont un encourageant à la tenue d'une conférence internationale à Moscou.

Si le statu quo sert les intérêts immédiats d'Israël, il est totalement contraire aux aspirations des Palestiniens, a déclaré en substance Mme Hass, seule journaliste israélienne vivant dans le territoire palestinien occupé.

Lauréate du prix Guillermo Cano de liberté mondiale de la presse (2003), décerné par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), elle est venue apporter son témoignage sur la politique israélienne et les conditions de vie des Palestiniens.

« Parfois on se dit qu'il y a des progrès, mais c'est de la stagnation », a-t-elle soutenu. « Tout est fait pour maintenir un certain statu quo qui s'est fait jour au cours des 20 dernières années. » En parallèle avec le processus de paix, Israël a créé peu à peu, mesure par mesure, à l'insu de tous, une carte très claire, en commençant par séparer Gaza et la Cisjordanie puis en fragmentant la Cisjordanie. Jérusalem-Est constitue une autre composante clef de la politique israélienne, a-t-elle ajouté.

« Cette politique, qui s'inspire de l'apartheid, n'a pas surgi quand le Hamas a pris le pouvoir », a expliqué Mme Hass. Le statu quo assure une certaine stabilité à laquelle les Israéliens sont attachés et lui donne un contrôle permanent sur les ressources en eau. Quand Israël consomme quatre litres d'eau, les Palestiniens en consomment un litre. « Il n'y a pas de juste distribution de l'eau », a-t-elle insisté. Plus d'un demi-million d'Israéliens vivent dans les colonies de peuplement. Selon elle, ces colonies « sont devenues le substitut de l'État providence d'antan ».

En outre, le statu quo permet les expériences sécuritaires et militaires d'Israël. La journaliste a rappelé qu'Israël offrait une expertise en matière de sécurité et un savoir-faire militaire qui sont vendus au prix fort à l'étranger. « Le statu quo est totalement contraire aux aspirations et aux intérêts des Palestiniens », a-t-elle poursuivi.

« L'action de l'ONU contribue-t-elle à faire cesser ou à perpétuer le statu quo », a demandé Mme Hass. Malheureusement, ce qui semble souvent être un appui au peuple palestinien est, selon elle, une preuve du soutien à Israël. Évoquant « le dilemme des dons », elle a estimé que les aides subventionnaient l'occupation et les dégâts causés par les politiques israéliennes. L'aide humanitaire internationale se fait aux dépens de mesures prises au niveau politique. Le boom économique en Cisjordanie est artificiel car il dépend uniquement des dons.

Comme dans tous les cas de statu quo, il y a un risque d'explosion. Mme Hass a noté que la politique israélienne s'accompagnait d'humiliations, d'attaques et d'ingérences militaires. La situation lui a rappelé ce qu'elle était en 2000, à la veille de la seconde Intifada. « Des graines de mécontentement pourraient amener la société israélienne à prendre les armes. » Or, selon la journaliste, la seule réponse est « la désobéissance civile, soit une stratégie de lutte populaire des Israéliens contre le régime d'occupation et d'apartheid ».

Mettant en garde contre le péril de l'extrême droite, elle a dit qu'elle n'était pas sûre que l'ONU soit outillée, par manque d'influence, pour empêcher ce type de scénario de se produire. « Les Israéliens se trompent quand ils pensent que la région peut tolérer pendant longtemps les politiques israéliennes fondées sur une supériorité militaire », a conclu Mme Hass. Ces politiques mettent en danger les chances même de leur existence dans la région.

À l'issue de ce témoignage, le Comité a procédé à l'adoption de quatre textes. Il propose ainsi à l'Assemblée générale de demander au Département de l'information (DPI) de poursuivre, avec la flexibilité nécessaire face à l'évolution de la situation sur place, son programme spécial d'information sur la question de Palestine pour 2010-2011.

Aux termes d'un autre projet de résolution sur une « solution pacifique de la question de Palestine », l'Assemblée générale encouragerait à la convocation d'une conférence internationale à Moscou, conformément à la résolution [1850 \(2008\)](#) du Conseil de sécurité, en vue de la promotion et de l'accélération d'une reprise du processus de paix.

Le Comité a également invité l'Assemblée générale à demander à la Division des droits des Palestiniens au Secrétariat de continuer de suivre les événements afférents à la question de Palestine et à organiser des réunions et conférences internationales dans plusieurs régions, avec la participation de tous les secteurs de la communauté mondiale. L'Assemblée lui demanderait aussi de coopérer avec la société civile et les parlementaires de concevoir et d'améliorer son site Internet.

Enfin, dans un dernier projet de résolution, l'Assemblée générale demanderait au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de continuer à ne ménager aucun effort pour promouvoir cet exercice, y compris le droit à l'autodétermination, appuyer le processus de paix au Moyen-Orient et mobiliser le soutien international et l'assistance au peuple palestinien. Elle autoriserait également le Comité à procéder aux ajustements qu'il estimera appropriés et nécessaires dans son programme de travail à la lumière de l'évolution de la situation.

Par ailleurs, le Président du Comité par intérim, M. Zahir Tanin (Afghanistan), a fait le point sur les activités de celui-ci et sur les événements survenus depuis sa dernière séance, en octobre 2010, notamment la décision de l'Autorité palestinienne de suspendre les pourparlers de paix jusqu'au gel par Israël des colonies de peuplement.

L'Observateur permanent de la Palestine, M. Riyad Mansour, a, lui, décrit la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que l'évolution du processus politique. Il a espéré que l'État palestinien soit établi dès 2011, comme l'a appelé

de ses vœux le Président américain Barack Obama. Il a déploré le maintien du blocus imposé dans la bande de Gaza, en dépit de l'augmentation du volume de biens alimentaires, de médicaments et de matériaux de construction qui pénètre désormais à l'intérieur du territoire.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) aurait besoin d'écoles pour 40 000 enfants en âge scolaire, alors que les permis de matériaux n'ont été accordés que pour la construction de deux écoles, a ajouté M. Mansour, qui a appelé à la levée totale et immédiate du blocus à Gaza.

D'autre part, a-t-il noté, il existe une intensification des permis de construction de logements de colons, en particulier à Jérusalem-Est, l'approbation récente pour un millier d'unités à Jebel Abu Ghneim en étant selon lui un exemple.

« Il est clair que l'autorité d'occupation israélienne tout en demandant, chaque jour, des négociations sans condition, pose en fait des conditions au quotidien », a affirmé M. Mansour.

Il a annoncé qu'il allait rencontrer le Président du Conseil de sécurité très prochainement afin d'examiner les moyens pour le Conseil d'« assumer ses responsabilités et faire en sorte qu'Israël cesse d'agir comme s'il était au-dessus des normes internationales ». Une réunion ministérielle arabe aura également lieu pour prendre une décision unifiée sur cette situation, a-t-il précisé.

« Si les États-Unis, qui ont eu tout le temps voulu pour traiter la situation, n'arrivent pas à faire respecter le consensus international par Israël, alors il sera de la responsabilité collective de faire respecter les décisions du Conseil de sécurité », a-t-il conclu.

M. Tanin avait ouvert la séance en informant les délégations de certains événements qui se sont déroulés depuis la dernière réunion du Comité, le 1^{er} octobre dernier.

Le 2 octobre 2010, une Réunion du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et du Comité central du parti Fatah, présidée par le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, a décidé de suspendre les pourparlers de paix directs avec Israël jusqu'à ce qu'Israël gèle la construction de colonies de peuplement dans le territoire palestinien.

L'Assemblée générale a élu, le 12 octobre, cinq membres non permanents au Conseil de sécurité, dont l'Inde et l'Afrique du Sud.

Le 21 octobre, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, s'est dit alarmé par la construction de certaines de nouveaux logements israéliens dans les territoires palestiniens occupés depuis l'expiration du moratoire israélien le 26 septembre, contrairement au droit international.

M. Serry est intervenu le 1^{er} novembre devant le Comité des relations extérieures et de la défense de la Knesset lors d'une réunion marquant le dixième anniversaire de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité. Il y a souligné l'importance de la participation des femmes à la table des négociations.

Un rapport de l'Organisation de libération de la Palestine publié le 5 novembre, a mis l'accent sur l'augmentation de la violence des colons à l'encontre des civils palestiniens vivant en Cisjordanie. En outre, les autorités israéliennes ont annoncé deux grands projets de colonies de peuplement.

Le Président a réitéré la position du Comité à ce sujet: « Toutes les constructions de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, sont illégales au regard du droit international et ne seront pas reconnues par la communauté internationale ».

Le Président a ensuite annoncé que la Division pour les droits des palestiniens avait créé, à Genève, une nouvelle branche du programme de formation pour le personnel de l'Autorité palestinienne.

D'autre part, le Président du Comité a annoncé que la Réunion spéciale de commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien aurait lieu le lundi 29 novembre 2010, de 10 heures à 22 heures, dans la salle 2 du bâtiment de la pelouse nord.

En marge de cette Journée, l'UNRWA inaugurera l'exposition « Jeux d'été à Gaza », financée par la Finlande, qui sera suivie d'un concert « Gaza Monologues ».

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel